



## DELIBERATION

**Objet : Fixation des effectifs et création des emplois Modification du tableau des effectifs**

Le 18 mai 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2026

**Présents** : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Marie MONTET, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

**Procurations** : Madame Muriel SPADA à Madame Bernadette PONSON, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Pascale DUMAZET, Madame Cheryl-Anne GAUTHIER à Madame Céline MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET.

**Absente** : Madame Isabelle BOIS.

**Secrétaire** : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

-----  
Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2026,

Vu la présentation faite en groupe de travail « Finances et personnel » le 13 mai 2025,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 29 voix pour et 3 abstentions (groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon) :

- **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs du personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026. Il s'agit, outre du toilettage annuel du tableau visant à supprimer les postes devenus vacants en cours d'année (départs en retraite, mutations, avancements de grade, promotions interne, etc...), de prévoir les postes nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi qu'à l'avancement des agents.

## **FILIERE ADMINISTRATIVE**

### Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste de rédacteur

### Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup>

## **FILIERE TECHNIQUE**

### Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

- Création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste de technicien

### Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise

### Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création de deux postes d'adjoint technique

## **FILIERE MEDICO-SOCIAL**

### Cadre d'emploi des agents socio territoriaux

- Suppression d'un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe

## **FILIERE CULTURELLE**

### Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (3/20<sup>ème</sup>)
- Création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18.75/20<sup>ème</sup>)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10/20<sup>ème</sup>)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (9.75/20<sup>ème</sup>)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8.75/20<sup>ème</sup>)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7.5/20<sup>ème</sup>)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7/20<sup>ème</sup>)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (6/20<sup>ème</sup>)

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (5.5/20<sup>ème</sup>)
- Suppression de deux postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (18.75/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (9.75/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8.75/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (7.5/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (7/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6/20<sup>ème</sup>)
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5.5/20<sup>ème</sup>)

#### Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine

- Création de deux postes d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 15/35<sup>ème</sup>.

#### **FILIERE POLICE MUNICIPALE**

##### Cadre d'emploi des agents de police municipale

- Création de deux postes de gardien brigadier-chef principal
- Suppression d'un poste de gardien brigadier

#### **FILIERE ANIMATION**

##### Cadre d'emploi des animateurs territoriaux

- Création d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'animateur territorial

##### Cadre d'emploi des adjoints d'animation

- Suppression de deux postes d'adjoint d'animation

Il est précisé que ces emplois, en cas de caractère infructueux de la recherche d'un fonctionnaire, pourront être pourvus par le recrutement d'un agent contractuel de droit public dans le cadre de l'article L-332-14 du Code de la fonction publique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés et les contrats afférents aux postes figurant au tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## Tableau des effectifs

### **I. FILIERE ADMINISTRATIVE**

- Emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants	1
- <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>	
. Grade d'attaché hors classe	1
. Grade d'attaché principal	3
. Grade d'attaché	4
- <u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u>	
. Grade de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
. Grade de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
. Grade de rédacteur	5
. Grade de rédacteur à temps non complet 24,5/35 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	15
. Grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8
. Grade d'adjoint administratif	16
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 21,5/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 18/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 17,5/35 <sup>ème</sup>	2

### **II. FILIERE TECHNIQUE**

- <u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</u>	
. Grade d'ingénieur hors classe	1
. Grade d'ingénieur	2
- <u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u>	
. Grade de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4
. Grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
. Grade de technicien	6
. Grade de technicien à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</u>	
. Grade d'agent de maîtrise principal	16
. Grade d'agent de maîtrise	5
- <u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	34
. Grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17
. Grade d'adjoint technique	43

### **III. FILIERE MEDICO-SOCIALE**

- <u>Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</u>	
. Grade de puéricultrice hors classe	1
. Grade de puéricultrice	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</u>	
. Grade assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1
- <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u>	
. Grade d'éducateur de jeunes enfants	1
- <u>Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux</u>	
. Grade d'agent social	2
- <u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)</u>	
. Grade d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5
- <u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux</u>	
. Grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure	7
. Grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale	1

#### **IV. FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE - BIBLIOTHEQUE**

- <u>Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux</u>	
. Grade de bibliothécaire territorial principal	1
- <u>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux</u>	
. Grade de professeur d'enseignement artistique hors classe	2
- <u>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</u>	
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 18,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 17,25/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 11,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 6,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 6/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 4/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 18,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 10/20 <sup>ème</sup>	2
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 9,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 8,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 7,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 7/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 6/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 5,5/20 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux</u>	
. Grade d'attaché principal de conservation du patrimoine	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>	
. Grade d'assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
- <u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</u>	
. Grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
. Grade d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'adjoint du patrimoine	3
. Grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet 24,5/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>	1

#### **V. FILIERE POLICE MUNICIPALE**

- <u>Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale</u>	
. Grade de chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
- <u>Cadre d'emplois des agents de police municipale</u>	
. Grade de brigadier-chef principal	6
. Grade de gardien brigadier	1

#### **VI. FILIERE ANIMATION**

- <u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>	
. Grade d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'animateur	1
- <u>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
. Grade d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
. Grade d'adjoint d'animation	5
. Grade d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>	1

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 mai 2026

**Le Maire,  
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET**

